

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 964

15 avril 2014

SOMMAIRE

2A2I, Atelier d'Architecture d'Intérieur International S.à r.l.	46249	IACG Holdings LUX S.à r.l.	46268
Accession Fund	46261	Impact Capital Partners I, LP	46270
Adriana Sàrl	46268	International Packaging and Food Consult GmbH	46236
A+I B.E.D. Sàrl	46252	Kape S.à r.l. SPF	46268
Aksa Management S.à r.l.	46267	KH II Lending 601 S.à r.l.	46237
AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation	46265	Le 11 Avenue Sàrl	46267
APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l.	46265	"Management Business Technology S.à r.l."	46240
Au Moulin de Pissange S.à r.l.	46235	Merlin Lux Finco 1 S.à r.l.	46241
Auto Service S.à r.l.	46236	Tremise (Financing) Luxembourg	46268
bluO Holding F2	46248	Trimark S.A.	46243
BluO Nebra S.à r.l.	46267	Unilever Finance S.à r.l.	46243
Bouchestrasse S.à r.l.	46263	Upstream Systems S.A.	46244
BT Broadband Luxembourg S.à r.l.	46235	Vacances Locations Europe S.à r.l.	46258
BV Acquisitions MX S.à r.l.	46234	Valiance Farmland Luxembourg S.à r.l. ..	46243
d'Amico International Shipping S.A.	46261	Valoris 1	46260
Deltaline S.A.	46236	Valoris 2	46256
Emerald Parent GP S.à r.l.	46226	Valoris 2	46256
Entreprise de construction De Oliveira Sousa Eduardo Sàrl	46272	Valoris 3	46260
EURX Antalya Investment S.à r.l.	46272	Vaneriaux S.A.	46248
EURX Prince Henri Investment S.A.	46271	Vaneriaux S.A.-SPF	46248
Faymonville Distribution AG	46271	WBTG	46252
F. Deltgen Sàrl	46272	WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l.	46256
Financière Daunou 10 S.à r.l.	46271	X-Rite Holdings S.à r.l.	46249
Findale Enterprises S.A.	46272	Zoetheo S.A.	46248
		Zoetheo S.A.-SPF	46248

Emerald Parent GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.420.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteenth, on the third day of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Sapphire X S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté L - 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.583 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Emerald Parent GP S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or other enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares, partnership interests and other participation securities, and hold, acquire, invest and divest in, sell and/or dispose of, loans, bonds or other debt instruments. It may participate in the creation, development, management (as general partner or otherwise) and control of any company, partnership or other enterprise.

3.2 In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any affiliated company.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (EUR 10,000). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (EUR 10,000), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated, in accordance with the provisions of article 8.1. (ii) above.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if they are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vi) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor. (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

14.1. In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to one million two hundred fifty thousand shares (1,250,000) in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Abdelhakim Chagaar, born on March 3, 1979 in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Franck Deconinck, born on June 29, 1978 in Montpellier (France), professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.337.

2. The registered office of the Company is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de février.

par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sapphire X S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.583 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privé, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Emerald Parent GP S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, partenariats ou autres entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions, participations dans des partenariats et autres valeurs de participation, et détenir, acquérir, investir et céder, vendre et/ou disposer de prêts, obligations ou autres instruments de dette. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion (en tant que commandité ou autrement) et au contrôle de toute société, partenariat ou autre entreprise.

3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds à ses filiales et sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute société affiliée.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant pour toutes les décisions ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000). Pour toutes les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR 10.000), la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués, conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

14.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.

14.2 Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(iv) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Abdelhakim Chagaar, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr Franck Deconinck, né le 29 juin 1978 à Montpellier (France), demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.337.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2014. Relation: LAC/2014/5701. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023291/475.

(140028091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

BV Acquisitions MX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 183.452.

Les statuts coordonnés au 16 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014025873/11.

(140031515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

BT Broadband Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.594.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014025869/14.

(140031682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Au Moulin de Pissange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, 12, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 170.295.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire avec cession de parts, reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange en date du 6 février 2014, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 février 2014, EAC / 2014 / 2158.

Les parts de la société sont actuellement en totalité entre les mains de la société SCUDERIA CDS S.A., ayant son siège social à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C no 131 en date du 21 janvier 2009.

La société SCUDERIA CDS S.A., prénommée et représentée par son gérant unique Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979, demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve, déclare céder et transporter les cent (100) parts sociales qu'elle détient dans la prédite société AU MOULIN DE PISSANGE S.à r.l. à Monsieur Paulo Jorge DE BARROS LARIO, gérant de sociétés, né à Vila Fria / Viana do Castelo, Portugal, le 15 octobre 1979, demeurant à L-7242 Helmsange, 36, rue du Nord, ce acceptant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre-vingt mille euro (€ 80.000.-), somme que la cédante déclare et reconnaît avoir reçue du cessionnaire avant la passation des présentes, dont quittance.

La société à responsabilité limitée AU MOULIN DE PISSANGE S.à r.l., représentée comme il vient d'être dit, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées, conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de la cession ainsi intervenue, le capital social de la prédite société se trouve désormais en totalité entre les mains de Monsieur Paulo Jorge DE BARROS LARIO, prénommé.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de son gérant unique Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao (Portugal), le 17 juin 1979, demeurant à L-4884 Lamadelaine, 15, rue Neuve.

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant-administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Paulo Jorge DE BARROS LARIO, gérant de sociétés, né à Vila Fria / Viana do Castelo, Portugal, le 15 octobre 1979, demeurant à L-7242 Helmsange, 36, rue du Nord.

L'assemblée générale décide de nommer comme gérant-technique de la société pour une durée indéterminée; Madame Joana Patricia BABO FERREIRA, salariée, née à Caide de Rei / Lousada, Portugal, le 8 juillet 1990, demeurant à L-2734 Luxembourg, 38, rue de Wiltz, également ici présente et ce acceptant.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.

Differdange, le 18 février 2014.
POUR EXTRAIT CONFORME
Robert SCHUMAN
Le notaire

Référence de publication: 2014025829/40.

(140031346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Auto Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 129.834.

—
Extrait d'une assemblée générale extraordinaire du 3 février 2014

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Roger ARRENSDORFF de Luxembourg en date du 3 février 2014, concernant la société "AUTO SERVICE S.à r.l.", avec siège social à L-2611 Luxembourg, 19, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 129.834, que:

1. Madame Christina Maria MAXIMINO TAVARES, employée privée, demeurant à L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille, cède à Monsieur João Carlos MAXIMINO TAVARES PEREIRA, gérant de société, demeurant à L-8093 Bertrange, 3a, rue Charles Schwall, la totalité des deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société lui appartenant, pour le prix de un euro (1,- €).

2. Monsieur Raul ABRANTES TAVARES, mécanicien, demeurant à L-3284 Bettembourg, 20A, rue Vieille, cède à Monsieur João Carlos MAXIMINO TAVARES PEREIRA, susdit, la totalité des deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société lui appartenant, pour le prix de un euro (1,- €).

3. Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

4. Monsieur João Carlos MAXIMINO TAVARES PEREIRA, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

5. L'associé unique, Monsieur João Carlos MAXIMINO TAVARES PEREIRA, préqualifié, représentant désormais l'intégralité du capital social, donne son agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

6. Il décide de modifier le pouvoir de signature comme suit: La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 6129. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré à des fins administratives.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025830/35.

(140031368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Deltaline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 53, Wäistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 155.868.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025959/10.

(140031903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

International Packaging and Food Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 18B, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 51.066.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014026725/9.

(140032515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

KH II Lending 601 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 222.129,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.358.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-third day of the month of December;

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Kitty Hawk Capital Partners II LP, a limited partnership, duly established and validly existing under the laws of Jersey, with registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1408, represented by its general partner: Kitty Hawk Capital Partners II GP Limited, a limited liability company, duly established and validly existing under the laws of Jersey, with registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109330,

being the holder of forty-one thousand nine hundred sixty-eight (41,968) shares,

here represented by Me Codrina CONSTANTINESCU, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Jersey on 23 December 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of KH Lending 601 S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of forty-one thousand nine hundred sixty-eight British Pounds (GBP 41,968.-), with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174.358 (the Company).

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred eighty thousand one hundred sixty-one British Pounds (GBP 180,161.-) in order to bring it from its present amounts of forty-one thousand nine hundred sixty-eight British Pounds (GBP 41,968.-) to two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine British Pounds (GBP 222,129.-) by the issuance of one hundred eighty thousand one hundred sixty-one (180,161) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the same rights as the already existing shares.

2. Restatement of article 6.1 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine British Pounds (GBP 222,129.-), represented by two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine (222,129) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("*société unipersonnelle*") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

3. Miscellaneous.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase of the Company's share capital by an amount of one hundred eighty thousand one hundred sixty-one British Pounds (GBP 180,161.-) in order to bring it from its present amounts of forty-one thousand nine hundred sixty-eight British Pounds (GBP 41,968.-) to two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine British Pounds (GBP 222,129.-) by the issuance of one hundred eighty thousand one hundred sixty-one (180,161) shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Kitty Hawk Capital Partners II LP, a limited partnership, duly established and validly existing under the laws of Jersey, with registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 1408, represented by its general partner: Kitty Hawk Capital Partners II GP Limited, a limited liability company, duly established and validly existing under the laws of Jersey, with registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 109330, hereby subscribes for one hundred eighty thousand one hundred sixty-one (180,161) newly issued shares having a par value of one British Pound (GBP 1.-) each by way of a contribution in cash of an aggregate amount of one hundred eighty thousand one hundred sixty-one British Pounds (GBP 180,161.-).

The evidence of the existence and of the value of the amount of one hundred eighty thousand one hundred sixty-one British Pounds (GBP 180,161.-) has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Meeting resolves to restate article 6.1 of the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

“ **6.1 Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine British Pounds (GBP 222,129.-), represented by two hundred twenty-two thousand one hundred twenty-nine (222,129) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

As long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Kitty Hawk Capital Partners II LP, un limited partnership, dûment établi et existant valablement selon les lois de Jersey, ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, et immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1408, représenté par son associé commandité: Kitty Hawk Capital Partner II GP Limited, une limited liability company, dûment établie et existant valablement selon les lois de Jersey, ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, et immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109330,

étant le détenteur de quarante et un mille neuf cent soixante-huit (41.968) parts sociales,

dûment représenté par Me Codrina CONSTANTINESCU, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Jersey le 23 décembre 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire restera annexée au présent acte afin d'être soumis en même temps aux autorités d'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'associé unique de KH Lending 601 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de quarante et un mille neuf cent soixante-huit Livres sterling (GPB 41.968,-), ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.358 (la Société).

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-un mille cent soixante et un Livres sterling (GBP 181.160,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de quarante et un mille neuf cent soixante-huit Livres sterling (GBP 41.968,-) à deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 222.129,-) par l'émission de cent quatre-vingt mille cent soixante et un (180.161) parts sociales, toutes les parts sociales avec une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

2. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social émis est fixé à deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 222.129,-) représenté par deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf (222.129) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.»

3. Divers.

L'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille cent soixante et un Livres Sterling (GBP 180.161,-) afin de le porter de son présent montant de quarante et un mille neuf cent soixante-huit Livres sterling (GBP 41.968,-) à deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 222.129,-) par l'émission de cent quatre-vingt mille cent soixante et un (180.161) parts sociales, toutes les parts sociales avec une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Kitty Hawk Capital Partners II LP, un limited partnership, dûment établi et existant valablement selon les lois de Jersey, ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, et immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 1408, représenté par son associé commandité: Kitty Hawk Capital Partner II GP Limited, une limited liability company, dûment établie et existant valablement selon les lois de Jersey, ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, Jersey JE2 4QP, et immatriculé auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 109330, souscrit par la présente pour cent quatre-vingt mille cent soixante et un (180.161) parts sociales nouvellement émises ayant une valeur nominale d'une Livre sterling (GBP 1,-) chacune, par voie d'apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt mille cent soixante et un Livres sterling (GBP 180.161,-)

La preuve de l'existence et de la valeur totale de cent quatre-vingt mille cent soixante et un Livres sterling (GBP 180.161,-) a été soumise au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social émis est fixé à deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf Livres sterling (GBP 222.129,-) représenté par deux cent vingt-deux mille cent vingt-neuf (222.129) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, il pourra être constitué un compte de prime d'émission, sur lequel la prime d'émission payée pour l'acquisition de part sociale sera transférée. Le montant de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, et chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, cet acte original.

Signé: C. CONSTANTINESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 décembre 2013. Relation: DIE/2013/15838. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 20 février 2014.

Référence de publication: 2014026743/173.

(140032421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

M.B.Tec S.à.r.l., "Management Business Technology S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 136, rue du Klem.

R.C.S. Luxembourg B 100.536.

L'an deux mille quatorze, le cinq février,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

1. Monsieur Jacques Piton, ingénieur industriel et licencié en management, né à Bastogne, le 10 mars 1968, demeurant à L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem,

2. Madame Marie-Hélène Caraïannis, licenciée en droit, en économie et en traduction, née à Saint-Priest-Rhône, le 20 juin 1968, demeurant à B-1180 Uccle, 571, chaussée d'Alsemberg,

ici représentée par Monsieur Jacques Piton, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles (Belgique), le 22 janvier 2014.

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Management Business Technology S.à r.l.», en abrégé «M.B.Tec S.à r.l.», ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 14, rue Beck, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 100.536, constituée suivant acte notarié en date du 13 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 28 juin 2004 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Transfert du siège social de L-1220 Luxembourg, 14, rue Beck, vers L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem;

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;

3) Divers.

Les associés ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1220 Luxembourg, 14, rue Beck, vers L-8030 Strassen, 136, rue du Kiem, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Suite à la première résolution, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PITON et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2014. LAC / 2014 / 6033. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014026788/43.

(140032664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2014.

Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.006,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.047.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh of December.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of Merlin UK Finco 1 Limited, a private limited company by shares, incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8753258, having its registered office at 3 Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, such branch being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B182250, having its address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

here duly represented by Gersende MASFAYON, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B182047, (the "Company"), incorporated on 20 November 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have been modified for the last time on 21 November 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two US dollars (USD 2) in order to raise it from its current amount of twenty thousand four US dollars (USD 20,004) up to twenty thousand six US dollars (USD 20,006), through the issue of one (1) ordinary share (the "Ordinary Share") and one (1) mandatory redeemable preferred share (the "MRPS"), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

Subscription and payment

One (1) Ordinary Share and one (1) MRPS issued have been subscribed by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, for the price of two US dollars (USD 2).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind consisting of receivables held by Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, aforementioned, against Legoland US Holdings Limited, having a nominal aggregate value of one hundred twenty-one million US dollars (USD 121,000,000), allocated as follows:

- two US dollars (USD 2) have been allocated to the share capital of the Company; and
- one hundred twenty million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-eight US dollars (USD 120,999,998) have been allocated to the MRPS Reserve Account.

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 6. Share capital. The share capital is set at twenty thousand six US dollars (USD 20,006) represented by twenty thousand one (20,001) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and five (5) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS"), all with a nominal value of one US dollar (USD 1) each (together with the Ordinary Shares, the "Shares").

Each Share is entitled to one vote and MRPS holders are entitled to the same voting rights as the holders of Ordinary Shares.

The capital may be amended at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU

Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, la succursale au Grand-Duché du Luxembourg de Merlin UK Finco 1 Limited, une private company limited by shares, constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 8753258, ayant son siège social au 3, Market Close, Poole, Dorset BH15 1NQ, ladite succursale étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B182250, ayant son adresse au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Gersende MASFAYON, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Ladite comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Merlin Lux Finco 1 S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés au Numéro B182047, constituée par acte du notaire instrumentant du 20 novembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant du 21 novembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ladite comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux US dollars (USD 2) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille quatre US dollars (USD 20.004) à vingt mille six US dollars (USD 20.006), par l'émission d'une (1) part sociale (la «Part Sociale Ordinaire») et une (1) part privilégiée obligatoirement rachetable (la «PPOR»), ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

Souscription et libération

Une (1) Part Sociale Ordinaire et une (1) PPOR émises ont été souscrites par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, pour un montant de deux US dollars (USD 2).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées entièrement par un apport en nature consistant en une créance détenue par Merlin UK Finco 1 Limited, Luxembourg Branch, susmentionnée, à l'encontre de Legoland US Holdings Limited, s'élevant à un montant nominal total de cent vingt-et-un millions d'US dollars (USD 121.000.000), allouée comme suit:

- deux US dollars (USD 2) ont été alloués au capital social de la Société; et
- cent vingt millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit US dollars (USD 120.999.998) ont été alloués au Compte de Réserve PPOR.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport ci-dessus a été fournie au 5 notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille six US dollars (USD 20.006,-) représenté par vingt mille une (20.001) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et cinq (5) parts privilégiées obli-

gatoirement rachetables (les «PPOR»), ayant toutes une valeur nominale d'un US dollar (USD 1,-) chacune (ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»).

Chaque Part Sociale donne droit à un vote et les détenteurs de PPOR ont les mêmes droits de vote que les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 18 des Statuts.»

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ladite mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MASFAYON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. LAC/2013/60471. Reçu soixante-quinze euros 6 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014025502/128.

(140030787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Trimark S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 33, op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 42.639.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014025707/12.

(140030531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Valiance Farmland Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.212.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025715/10.

(140030625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Unilever Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014025709/12.

(140031012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Upstream Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 167.915.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of the month of November.

Before Us, Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "Upstream Systems S.A.", a public company limited by share ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

incorporated following a deed of the undersigned notary, on 15 March 2012, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 May 2012 under the number 1192 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167915 (the "Company"), and whose articles have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 November 2013 not yet published in the Luxembourg Official Gazette.

The Meeting was declared open with Mrs Nathalie Clercx, with professional address in Luxembourg, in the chair. who appointed as secretary Mrs Nathalie Clercx, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Paul Florin, attorney-at-law with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

(i) The agenda of the meeting was as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-two thousand seven hundred eighty-eight euro (EUR 172,788.-) so as to raise it from its present amount of two million seven hundred and three thousand six hundred ninety-five euro (EUR 2,703,695.-) to the amount of two million eight hundred seventy-six thousand four hundred eighty-three euro (EUR 2,876,483.-), by the creation and the issue of one hundred seventy-two thousand seven hundred eighty-eight (172,788) new Common Shares (as defined in the articles of incorporation of the Company), to be fully paid up, together with an aggregate share premium of three million five hundred twenty thousand eight hundred seventy-one euro and eighty-three cents (EUR 3,520,871.83).

2. Subscription and payment of the newly issued Common Shares together with the share premium.

3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to reflect the increase of the share capital of the Company.

4. Changes to the composition of the board of directors of the Company.

5. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed *ne varietur* by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) It appears from the attendance list that the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting.

(v) All the shareholders present or represented declared that they had due notice and full knowledge of the agenda prior to this Meeting and waived their right to be formally convened.

(vi) The shareholders present or represented declared that they had been informed of the creation of an authorised share capital and confirmed that they are aware of the fact that as indicated in article 32-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) (the "1915 Law") their preferential subscription rights may be limited or withdrawn.

(vii) The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy-two thousand seven hundred eighty-eight euro (EUR 172,788),

in order to bring the share capital from its present amount of two million seven hundred and three thousand six hundred ninety-five euro (EUR 2,703,695.-), represented by (i) two million six hundred ninety-three thousand six hundred ninety-five (EUR 2,693,695) Common Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) per share and by (ii) ten thousand (10,000) Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) per share,

to an amount of two million eight hundred seventy-six thousand four hundred eighty-three euro (EUR 2,876,483)

and to issue in this respect one hundred seventy-two thousand seven hundred eighty-eight (172,788) new Common Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00).

Second resolution

Subscription - Payment

The one hundred seventy two thousand seven hundred eighty-eight (172,788) newly issued Common Shares (the "New Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) are subscribed by Alpha Ventures S.A., with registered offices in Athens, Greece, at 45 Panepistimiou Street (Corporations' Register Number 22231/01/B/90/334, Tax Registration Number 094287079 Corporations Tax Authority).

The New Shares have been issued and fully paid up in counterpart for their nominal value of one hundred seventy-two thousand seven hundred eighty-eight euro (EUR 172,788.-) together with an aggregate share premium of three million five hundred twenty thousand eight hundred seventy-one euro and eighty-three cents (EUR 3,520,871.83) by the payment in cash of three million six hundred ninety-three thousand six hundred fifty-nine euro and eighty-three cents (EUR 3,693,659.83).

The amount of three million six hundred ninety-three thousand six hundred fifty-nine euro and eighty-three cents (EUR 3,693,659.83) is at the free disposal of the Company and proof was given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

The existing shareholders unanimously (i) acknowledged and approved the report prepared by the board of directors of the Company on November 4th, 2013 in accordance with article 32-3 (5) of the 1915 Law concerning the waiver, suppression and limitation of the preferential subscription rights of existing shareholders (ii) declared and confirmed that they hereby waive any preferential subscription rights over the one hundred and seventy-two thousand seven hundred and eighty-eight (172,788) new Common Shares and (iii) resolved to accept the subscription of the New Shares and the payment in full thereof by a contribution in cash consisting of three million six hundred ninety-three thousand six hundred fifty-nine euro and eighty-three cents (EUR 3,693,659.83).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at two million eight hundred seventy-six thousand four hundred eighty-three euro (EUR 2,876,483.-), represented by (i) two million eight hundred sixty-six thousand four hundred eighty-three euro (EUR 2,866,483.-) fully paid-up, common and voting shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.00) per share (the "Common Shares") and by (ii) ten thousand (10,000) fully paid-up, redeemable, preferred and non-voting shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.00) per share (the "Preferred Shares").

Any reference made herein to a "share" or to "shares" shall be construed as a reference to any or all of the shares of the Company, depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "shareholder" or to "shareholders".

Fourth resolution

The Meeting acknowledged and approved that Alpha Ventures S.A. pursuant to the above subscription is inscribed on the attendance list and shall participate to the Meeting and vote on the remaining items of the agenda, having declared itself duly informed thereof.

The Meeting resolved to change the composition of the board of directors of the Company which shall henceforth be composed as follows:

- Marcos Veremis, with professional address at 4 Kastorias & Messinias Street, 153 44 Gerakas, Attiki, Greece and Alexios Vratskidis, with professional address at Portland House, Bressenden Place, GB - SW1E 5BH London, United Kingdom are appointed as A Directors;

- Aikaterini Fili, with professional address at 45, Panepistimiou Str., 105 64 Athens, Greece is appointed as B Director;

- Mauro Pretolani, with professional address at Carrington House, 126-130 Regent str., London W1B 5SE, United Kingdom is appointed as C Director;

- Charles Meyer, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg and Ana Dias, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg are appointed as D Directors.

All the members of the board of directors are appointed with effect as of the date of this Meeting and for a duration of six (6) years, expiring at the date of the annual general meeting to be held in 2019, renewable.

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourned the meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 3.500.).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le septième jour du mois de novembre

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de «Upstream Systems S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, et constituée suivant acte du notaire instrumentant du 15 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 mai 2012 sous le numéro 1192, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167.915 (la «Société») et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 novembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Mme Nathalie Clercx, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

qui a désigné comme secrétaire Mme Nathalie Clercx, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée a choisi comme scrutateur Me Paul Florin, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée était conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 172.788,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.703.695,-) à un montant de deux millions huit cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 2.876.483,-), par la création et l'émission de cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit (172.788) nouvelles Actions Ordinaires (tel que ce terme est défini dans les statuts de la Société), à libérer entièrement, avec une prime d'émission totale de trois millions cinq cent vingt mille huit cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 3.520.871,83,-).

2. Souscription et paiement des Actions Ordinaires nouvellement émises avec une prime d'émission.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Modification de la composition du conseil d'administration.

5. Divers.

(ii) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement en même temps.

(iii) Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par le bureau de l'Assemblée et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps avec celui-ci.

(iv) Sur base de la liste de présence, il appert que l'intégralité du capital social est représentée à la présente Assemblée.

(v) Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été informé et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée et déclarent avoir renoncé à leur droit à une convocation formelle.

(vi) Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été informés de la création d'un capital autorisé et confirment être conscient du fait que, conformément aux dispositions de l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) (la «Loi de 1915») leurs droits préférentiels de souscription peuvent être limités ou retirés.

(vii) La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets figurant à l'ordre du jour.

Ensuite, après délibération, l'assemblée générale des actionnaires a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 172.788,-),

pour le porter de son montant actuel de deux millions sept cent trois mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 2.703.695,-) représenté par (i) deux millions six cent quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-quinze (2.693.695) Actions Ordinaires avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et par (ii) dix mille (10.000) Actions Préférentielles avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune,

à un montant de deux millions huit cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingt-trois euros (EUR 2.876.483,-), et d'émettre à cet égard cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit (172.788) nouvelles Actions Ordinaires.

Deuxième résolution *Souscription - Paiement*

Cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit (172.788) Actions Ordinaires nouvellement émises (les "Nouvelles Actions") sont souscrites par Alpha Ventures S.A., opérant sous le titre «Alpha Ventures», avec siège social à Athènes, au 45 Panepistimiou Street (numéro de registre de commerce 22231/01/B/90/334, numéro de registre taxe 094287079).

Les Nouvelles Actions ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 172.788,-) avec une prime d'émission totale de trois millions cinq cent vingt mille huit cent soixante-et-onze euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 3.520.871,83,-) par un apport en espèce de trois millions six cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 3.693.659,83,-).

Le montant de trois millions six cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 3.693.659,83 -) est à la libre disposition de la Société et la preuve a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Les actionnaires existants à l'unanimité (i) ont pris acte et approuvé le rapport établi par le conseil d'administration de la Société en date du 4 novembre 2013, conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915 relatif à la renonciation, la suppression et la limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants (ii) ont déclaré et confirmé lever tous droits préférentiels de souscription sur les cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-huit (172.788) Nouvelles Actions Ordinaires et (iii) décidé d'accepter ladite souscription des Nouvelles Actions par Alpha Ventures S.A. par un apport en espèce de trois millions six cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante-neuf euros et quatre-vingt-trois centimes (EUR 3.693.659,83,-).

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux millions huit cent soixante seize mille quatre cent quatre vingt trois euros (EUR 2.876.483,-), représenté par (i) deux millions huit cent soixante-six mille quatre cent quatre-vingt-trois (2.866.483.483) actions ordinaires avec droit de vote entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action (les "Actions Ordinaires") et par (ii) dix mille (10.000) actions rachetables, préférentielles et sans droit de vote, entièrement libérées, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par action (les "Actions Préférentielles").

Toute référence faite à une "action" ou aux "actions" est à interpréter comme référence à tout ou partie des actions de la Société, selon le contexte et le cas échéant, et la même interprétation s'applique à toute référence à un "actionnaire" ou aux "actionnaires".”

Quatrième résolution

L'Assemblée a pris acte et approuvé qu'Alpha Ventures S.A. conformément à la souscription ci-dessus est inscrit sur la liste de présence et doit participer à l'Assemblée et voter sur les points restants de l'ordre du jour, après s'être déclaré dûment informé.

L'Assemblée décide finalement de modifier la composition du conseil d'administration de la Société qui sera dès lors composé comme suit:

- Marcos Veremis, avec adresse professionnelle à 4 Kastorias & Messinias Street, 153 44 Gerakas, Attiki, Greece et Alexios Vratskidis, avec adresse professionnelle à Portland House, Bressenden Place, GB - SW1E 5BH Londres sont nommés comme administrateurs de catégorie A;

- Aikaterini Fili, avec adresse professionnelle à 45, Panepistimiou Str. 105 64 Athens est nommée comme administrateur de catégorie B;

- Mauro Pretolani, avec adresse professionnelle à Carrington House, 126-130 Regent str., London W1B 5SE, UK est nommée comme administrateur de catégorie C;

- Charles Meyer, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et Ana Dias, avec adresse professionnelle à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg sont nommés comme administrateurs de catégorie D.

Tous les membres du conseil d'administration sont nommés avec effet à partir de la présente Assemblée et pour une durée de six (6) ans, renouvelable, prenant fin lors l'assemblée générale annuelle à tenir en 2019.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme EUR 3.500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Clercx, P. Florin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51620. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025710/240.

(140030397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

**Vaneriaux S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Vaneriaux S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 176.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025724/10.

(140030268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

bluO Holding F2, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 169.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014025780/10.

(140031450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**Zoetho S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Zoetho S.A.-SPF).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 178.357.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025755/10.

(140030312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

X-Rite Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.660,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 152.208.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 13 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2014.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2014025747/13.

(140030561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

2A2I, Atelier d'Architecture d'Intérieur International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 32, boulevard Marcel Cahen.
R.C.S. Luxembourg B 184.540.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

G2J Conseil International S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1311 Luxembourg, 32, boulevard Marcel Cahen, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155119,

ici représentée par Madame Laure SINESI, employée, ayant son adresse professionnelle à Howald, 45, rue des Scillas, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la comparante, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante représentée comme pré-indiqué, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société adopte la dénomination de «2A2I, Atelier d'Architecture d'Intérieur International S.à r.l.» en abrégé «2A2I».

Art. 3. La Société a pour objet la conception et la réalisation de projets d'aménagements intérieurs et de décoration tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Pour réaliser cet objet social, elle pourra acheter, vendre, importer, exporter tous produits, articles et matériaux d'ameublement et de décoration.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ainsi qu'à tous objets similaires ou connexes.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par simple décision des associés ou sur décision de l'associé unique.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 30'000.- (trente mille euros) représenté par 30 (trente) parts sociales de EUR 1'000.- (mille euros) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant à la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société, représentée par lui, sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés ou à l'associé unique.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés ou de l'associé unique.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés ou l'associé unique.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent ou à l'associé unique.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés ou l'associé unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la comparante G2J Conseil International S.à r.l., dûment représentée, déclare souscrire à l'entièreté du capital de la Société, c'est-à-dire à 30 (trente) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1'000,- (mille euros) chacune.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 30'000.- (trente mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ 1.150,- EUR.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, dûment représentée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Jean-Jacques DUPIN, architecte d'intérieur, né le 11 juin 1953 à Paris XIII^{ème} arrondissement (France), demeurant à L-2111 Luxembourg, 15, Rue Guillaume de Machault, est nommé pour une durée indéterminée, en qualité de gérant avec le pouvoir d'engager la Société en toutes circonstances par sa seule signature.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est établie à L-1311 Luxembourg, 32 boulevard Marcel Cahen.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2014. Relation GRE/2014/722. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014025756/149.

(140030673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

A+I B.E.D. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 5, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 148.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 février 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014025783/13.

(140031624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

WBTG, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 184.517.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente et un janvier.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1) Monsieur Frédéric ADAM, né le 23 mars 1968 à Lyon (France), demeurant au 3 chemin de Ruffy, CH-1027 LONAY (Suisse); et

2) Mademoiselle Frédérique OMNES, née le 29 janvier 1988 à Roussillon (France), demeurant au 3 chemin de Ruffy, CH-1027 LONAY (Suisse),

en vertu de deux (2) procurations émises le 21 janvier 2014.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée (la Société) dont elles ont arrêté les statuts (les Statuts) comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de WBTG.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tous droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

Elle pourra dispenser des prestations de services et de conseils aux sociétés du groupe dans lequel elle s'inscrit, en ce compris la définition de la politique de développement et d'investissement.

La Société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés par décision de l'assemblée générale des Associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR) divisé en mille cinq cents (1.500) parts sociales ayant une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Dans le cas où une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une (1) personne soit désignée comme étant le seul détenteur en relation avec la Société.

Les créanciers, bénéficiaires ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique sinon de l'assemblée générale des Associés.

Art. 6. Rachat des parts sociales par la Société. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 7. Cession des parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-Associé que par l'accord donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort d'un associé à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux Associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de pluralité d'Associés, les parts sociales détenues par chaque Associé peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi fondamentale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi).

Art. 8. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture de l'(des) Associé(s). Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Gestion et représentation. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'Associé unique ou les Associés réunis en assemblée générale, qui déterminent leurs pouvoirs. Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent, sous leur responsabilité, déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Les Associés peuvent décider de répartir les gérants en différentes catégories, à savoir un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par le conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir uniquement en cas de majorité de ses membres présents ou représentés. Dans l'éventualité où un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B doivent approuver la résolution.

Les résolutions sont valablement prises si elles sont approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont actées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, en l'absence de président, par tous les gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Pour engager valablement la Société, la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux (2) gérants et, dans l'éventualité où un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B est requise.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Assemblées générales des Associés. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les Associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des Statuts sont décidées à la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Si une ou plusieurs parts sociales sont grevées d'usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier, sauf pour les décisions concernant le transfert du siège social à l'étranger et le changement de nationalité de la Société, auxquels cas il appartient au nu-propriétaire. Le nu-propriétaire et l'usufruitier auront toutefois le droit de participer à toutes les décisions collectives.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. Bénéfices et distributions.

12.1. Généralités

Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque année sociale et seront à la disposition des Associés au siège social de la Société.

12.2. Affectation des bénéfices

Les Associés décident de l'affectation du solde des profits nets annuels figurant dans les comptes annuels de la Société.

Le surplus résultant des comptes après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, les charges et dépréciations, constitue le profit net annuel de la Société.

12.3. Un montant de cinq pourcent (5%) du profit net de la Société ainsi déterminé, doit être affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

12.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la Loi et sous réserve des conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

12.5. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les Associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du conseil de gérance.

12.6. Le dividende final d'un exercice social sera déclaré par une résolution de l'assemblée générale en tenant compte de toute avance sur le paiement des dividendes déclarée par le conseil de gérance lors dudit exercice social. Ledit dividende peut être payé en numéraire ou en nature.

12.7. Tout Associé en droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un dividende intérimaire, peut décider que ledit dividende coure et soit payé à une date ultérieure.

Art. 13. Dissolution - liquidation.

13.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

13.2. Après la clôture de la liquidation, les livres et dossiers de la Société seront conservés pendant la période prévue par la Loi par la personne nommée à cet effet dans la résolution de l'assemblée générale décidant de dissoudre la Société. Si l'assemblée générale n'a pas nommé de telle personne, les liquidateurs s'en chargeront.

13.3. En cas de démembrement de la propriété, l'usufruitier a droit à la part prélevée sur les bénéfices de l'exercice et sur le report à nouveau, bénéfices en instance d'affectation. Il en sera de même en cas de dissolution ou de liquidation.

Art. 14. Divers. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les mille cinq cents (1.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Frédéric ADAM, prénommé,	750
2) Mademoiselle Frédérique OMNES, prénommée,	750
Total:	1.500

Les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que le montant de quinze mille euros (15.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à neuf cent cinquante euros (950,- EUR).

Décisions des associés:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés prénommés et représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3). Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Frédéric ADAM, prénommé;
- Madame Véronique WAUTHIER, prénommée; et
- Monsieur Didier SCHÖNBERGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social de la Société est établie au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec nous, notaire.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04.02.2014. Relation: LAC/2014/5407. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.02.2014.

Référence de publication: 2014025735/203.

(140030227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

WM Vianden (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.994.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014025742/14.

(140030321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Valoris 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014025718/12.

(140030880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Valoris 2, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.341.

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par-devant nous Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «VALORIS 2», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1598 du 19 août 2009,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-147341 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 24 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 10 février 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Madame Barbara Muller, administrateur, domiciliée professionnellement à Uebersyren, Grand-Duché de Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Dóra Szabo, employée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur André Baldauff, administrateur, domicilié professionnellement à Uebersyren, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social à concurrence de trois millions trois cent soixante-quatre mille livres anglaises (GBP 3.364.000) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux mille livres anglaises (GBP 142.000,-) à trois

millions cinq cent six mille livres anglaises (GBP 3.506.000) par incorporation au capital d'un montant de trois millions trois cent soixante-quatre mille livres anglaises (GBP 3.364.000) à prélever sur le compte «Primes d'émission».

2 Suppression de la valeur nominale des actions.

3 Modification de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts pour refléter l'augmentation de capital et la suppression de la valeur nominale des actions.

4 Pouvoirs à accorder au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les points qui précèdent.

5 Divers.

II. L'actionnaire unique ainsi que le nombre d'actions détenues par lui sont indiqués sur une liste de présence.

III. Conformément à l'article 23 des statuts, les parts bénéficiaires ont le droit de vote sur toute modification des statuts; l'ordre du jour comporte une telle modification, en conséquence, les parts bénéficiaires peuvent voter sur les points 1 à 3 de l'ordre du jour.

IV. Le propriétaire des parts bénéficiaires ainsi que le nombre de parts détenues par lui sont indiqués sur la prédite liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique et le mandataire du propriétaire des parts bénéficiaires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

V. La procuration de l'actionnaire unique et celle du propriétaire des parts bénéficiaires, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires respectifs, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront pareillement annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

VI. L'intégralité du capital social et l'intégralité des parts bénéficiaires sont représentées à l'assemblée et l'actionnaire unique et le propriétaire unique des parts bénéficiaires, représentés comme dit ci-dessus, ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ils ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués à la présente assemblée.

VII. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Le président fournit des explications sur ces différents points.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend ensuite, chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions trois cent soixante-quatre mille livres anglaises (GBP 3.364.000) pour le porter de son montant actuel de cent quarante-deux mille livres anglaises (GBP 142.000,-) à trois millions cinq cent six mille livres anglaises (GBP 3.506.000) par incorporation au capital d'un montant de trois millions trois cent soixante-quatre mille livres anglaises (GBP 3.364.000) à prélever sur le compte «Primes d'émission» sans création ni émission d'actions nouvelles

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions. En conséquence les actions seront dorénavant sans valeur nominale.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 alinéa premier des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à trois millions cinq cent six mille livres anglaises (GBP 3.506.000). Il est représenté par sept mille cent (7.100) actions sans valeur nominale.»

Quatrième résolution:

L'assemblée générale accorde au conseil d'administration tous les pouvoirs pour l'exécution des résolutions qui précèdent.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette réduction de capital ont été estimés à trois mille cent six euros (3.106,-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11.20 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: B. MULLER, D. SZABO, A. UEBERSYREN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19.12.2013. Relation: LAC/2013/58542. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Référence de publication: 2014025719/82.

(140030881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Vacances Locations Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 184.529.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze.

Le sept février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe TROUILLET, courtier d'assurances, né à Longeville-Les-Metz (France), le 18 juin 1955, demeurant à L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünewald.

2) Madame Marie-Odile GERARD, épouse BADEROT, agent immobilier, née à Saint-Dié-des-Vosges (France), le 17 août 1957, demeurant à L-4980 Reckange-sur-Mess, 1A, rue de Limpach.

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur André PIPPIG, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de VACANCES LOCATIONS EUROPE S.à r.l..

Art. 3. La société a pour objet la mise à disposition de modules de vacances, de gîtes saisonniers, de salles de séminaires et d'habitations de vacances dans tout le monde.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de

rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1) Monsieur Philippe TROUILLET, prénommé cinquante parts sociales;	50
2) Madame Marie-Odile GERARD, épouse BADEROT, prénommé, cinquante parts sociales;	50
Total: cent parts sociales;	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünewald.
- 2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Philippe TROUILLET, courtier d'assurances, né à Longeville-Les-Metz (France), le 18 juin 1955, demeurant à L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünewald.

- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant unique de la société.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: André PIPPIG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 février 2014. Relation GRE/2014/716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 février 2014.

Référence de publication: 2014025723/128.

(140030442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Valoris 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014025720/12.

(140030892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Valoris 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014025716/12.

(140030853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Accession Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014025785/10.

(140031731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

d'Amico International Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.790.

Ce document remplace celui annexé au dépôt L140029292 fait le 14 février 2014.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Maître Pia Lavrysen, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Directors of d'Amico International Shipping S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 9 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 491 of 30 March 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-124.790 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 27 December 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 706 of 22 March 2013,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 30 October 2012, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at thirty-five million nine hundred eighty-seven thousand nine hundred seventy-seven dollars of the United States of America and forty cents (USD 35,987,977.40) shares with no nominal value and fully paid up;

II. That pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, the authorised capital of the Company has been fixed at fifty million dollars of the United States of America (USD 50,000,000.-) divided into five hundred million (500,000,000) shares with no nominal value;

III. That the Board of Directors, in its meeting of 30 October 2012 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, decided to issue up to sixty-nine million nine hundred seventy-six thousand six hundred twenty-two (69,976,622) new shares upon exercise of up to 209,929,867 (two hundred and nine million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven) warrants issued by the Company, within the limits of the authorised capital and within the framework of an offering with preferential subscription rights of up to 209,929,867 (two hundred and nine million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven) new shares with up to 209,929,867 (two hundred and nine million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred sixty-seven) warrants issued simultaneously (the "Board Decision");

That Mr Paolo d'Amico, acting in his capacity as special attorney in fact of the Board of Directors according to the authority granted to her pursuant to the resolutions of the Board of Directors of the Company dated 30 October 2012, resolved, in a decision dated 11 February 2014, a copy of which shall remain attached to the present deed, that, following the exercise of one hundred eighty-six million two hundred twenty-six thousand five hundred ninety-nine (186,226,599) warrants, the issued share capital was increased by an amount of six million two hundred seven thousand five hundred fifty-three dollars of the United States of America and thirty cents (USD 6,207,553.30) by the issuance of sixty-two million seventy-five thousand five hundred thirty-three (62,075,533) new shares together with the payment of a share premium

in an aggregate amount of twenty-four million two hundred sixty-nine thousand five hundred forty-six dollars of the United States of America and ninety-nine cents (USD 24,269,546.99) within the limits of the authorised capital;

IV. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of the date of this deed, paragraph one of Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Subscribed capital, Authorised capital.** The issued capital of the Company is fixed at forty-two million one hundred ninety-five thousand five hundred thirty dollars of the United States of America and seventy cents (USD 42,195,530.70) divided into four hundred twenty-one million nine hundred fifty-five thousand three hundred seven (421,955,307) shares with no nominal value."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze février,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Maître Pia Lavrysen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du conseil d'administration de d'Amico International Shipping S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 491 du 30 mars 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.790 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 706 du 22 mars 2013,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société en date du 30 octobre 2012, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-cinq millions neuf cent quatre-vingt-sept mille neuf cent soixante-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents (USD 35.987.977,40) représenté par trois cent cinquante-neuf millions huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent soixante-quatorze (359.879.774) actions sans valeur nominale et entièrement libérées,

II. Qu'en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.000,-) représenté par cinq cents millions (500.000.000) d'actions sans valeur nominale,

III. Que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion en date du 30 octobre 2012 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre un maximum de soixante-neuf millions neuf cent soixante-seize mille six cent vingt-deux (69.976.622) nouvelles actions suite à l'exercice d'un maximum de deux cent neuf millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-sept (209.929.867) bons de souscriptions d'actions émis par la Société, dans les limites du capital autorisé et dans le cadre d'une offre, avec droits préférentiels de souscription, d'un maximum de deux cent neuf millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-sept (209.929.867) nouvelles actions avec un maximum de deux cent neuf millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-sept (209.929.867) bons de souscription d'actions émis simultanément (la «Décision du Conseil»),

Que Monsieur Paolo d'Amico, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la Société conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil d'Administration du 30 octobre 2012, a décidé dans une décision en date du 11 février 2014, dont une copie restera annexée au présent acte, que, suite à l'exercice de cent quatre-vingt-six millions deux cent vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (186.226.599) bons de souscription d'actions, le capital social émis était augmenté d'un montant de six millions deux cent sept mille cinq cent cinquante-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents (USD 6.207.553,30), par l'émission de soixante-deux millions soixante-quinze mille cinq cent trente-trois (62.075.533) nouvelles actions ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un

montant total de vingt-quatre millions deux cent soixante-neuf mille cinq cent quarante-six dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 24.269.546,99), dans les limites du capital autorisé,

IV. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet à la date des présentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis, Capital autorisé.** Le capital émis de la Société est fixé à quarante-deux millions cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent trente dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents (USD 42.195.530,70) représenté par quatre cent vingt et un millions neuf cent cinquante-cinq mille trois cent sept (421.955.307) actions sans valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Lavrysen, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 février 2014. REM/2014/402. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 17 février 2014.

Référence de publication: 2014025781/121.

(140031768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Bouchestrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 128.494.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,
Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared

"Eagle JV S.à r.l.", a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 127380 (the "Principal");

here represented by Ms. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter (the "Proxy") by virtue of a proxy under private seal given on November 30th, 2013,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Bouchestrasse S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, under number B 128494, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg on June 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1478 on July 17, 2007;

II. The subscribed capital of the Company is presently twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) per share each;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole partner, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal declares that he will assume all the liabilities of the Company and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution; as it results of the accounts situation established and signed by the management of the Company on December 16, 2013.

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The partner's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

VIII. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which were to be borne by the Company as a result of this deed were estimated to be approximately nine hundred euro (EUR 900.-)

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt décembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

«Eagle JV S.à r.l.», une société constituée et régie suivant les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127380 (le "Mandant");

ici représentée par Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement au L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter (la "Mandataire") en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 30 novembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Bouchestrasse S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128494, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 juin 2007, publié au Mémorial à Recueil des Sociétés et Associations numéro 1478 du 17 juillet 2007;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant déclare qu'il assume l'ensemble des dettes de la Société et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution; tel qu'il résulte de la situation comptable établie par la gérance de la société savoir le 16 décembre 2013.

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la Société;

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans dans les bureaux situés au L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, la Mandataire prémentionnée a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23.12.2013. Relation: LAC/2013/59570. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg le 19.02.2014.

Référence de publication: 2014025842/95.

(140031673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014025822/14.

(140031177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.741.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of December;

Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

1.- Mr. Roman KRYGIER, German citizen, born on 19 July 1963 in Bremerhaven (Germany), professionally residing in Roppongi Hills Mori Tower 11F, 6-10-1 Roppongi, Minato Ward, Tokyo 106-6111, Japan, identification card number L2YN3H1HO, and

2.- Mr. Adrian Boon Chye CHUA, Singapore citizen, born on 23 April 1971, professionally residing in, 3 Pickering Street, #02-05 Nankin Row, Singapore 048660, passport number E3511523B,

both here represented by Mr. Pierre METZLER, lawyer, residing professionally at L 2320 Luxembourg, 69 Boulevard de la Pétrusse, by virtue of two powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as hereabove stated, declared that they are the two shareholders holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, representing the entire issued share capital in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) of the company APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L 1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, registered with the trade and companies register Luxembourg under the number B 178741, incorporated pursuant to a deed executed by the notary Paul BETTINGEN, residing in Niederanven, on July 1, 2013, published in the official gazette, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, on August 16, 2013, number 1990 (the "Company"). The English and German version of the articles of association of the Company has been corrected pursuant to a deed executed by the said notary Paul BETTINGEN on July 17, 2013, published in the official gazette, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, on September 6, 2013, number 2186.

The appearing parties, represented as hereabove stated, in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to state as follows their resolutions:

First resolution

The shareholders resolved by unanimous vote to change the financial year of the Company, which will run from the first (1) of July until the thirtieth (30) of June. The current financial year started on July 1, 2013 and will end on June 30, 2014.

Second resolution

The shareholders resolved by unanimous vote to amend article 12.1. of the Company's articles of association as follows: "The financial year begins on the first (1) of July and ends on the thirtieth (30) of June of each year."

Third resolution

The shareholders resolved by unanimous consent to agree, in accordance with the terms of article 6.2. of the Company's articles of association and article 1690 of the Civil Code, to the transfers by:

- (i) Mr. Roman KRYGIER of his six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in the Company, and
- (ii) Mr. Adrian Boon Chye CHUA of his six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in the Company

to the company APAC Capital Partners PTE. LTD, having its registered office at 150 Cecil Street, #10-06, Singapore (069543), with registration number 201222252N, and to accept APAC Capital Partners PTE. LTD as new sole shareholder of the Company, with effect as of the execution of the present deed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the German version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us the notary the present deed.

Follows the German version

Im Jahre zweitausenddreizehn, am neunzehnten Tag des Monats Dezember;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Roman KRYGIER, deutscher Staatsbürger, geboren am 19. Juli 1963 in Bremerhaven (Deutschland), geschäftlich niedergelassen in Roppongi Hills Mori Tower 11F, 6-10-1 Roppongi, Minato Ward, Tokyo 106-6111, Japan, Personalausweisnummer L2YN3H1HO, und

2.- Herr Adrian Boon Chye CHUA, Staatsbürger Singapurs, geboren am 23. April 1971 geschäftlich niedergelassen in 3 Pickering Street, #02-05 Nankin Row, Singapur 048660, Reisepassnummer E3511523B,

beide hier vertreten durch Herrn Pierre METZLER, Rechtsanwalt, mit Geschäftsadresse in L 2320 Luxemburg, 69 Boulevard de la Pétrusse, gemäß zwei ihm unter Privatschrift erteilten Vollmachten.

Besagte Vollmachten, nachdem sie von der bevollmächtigten Person und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde zum Zwecke der Einregistrierung beigegeben.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben beschrieben, haben erklärt, daß sie die zwei Gesellschafter sind welche sämtliche zwölftausendfünfhundert (12.500) Geschäftsanteile, mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1), vertretend das gesamte ausgegebene Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft APAC CREF Luxembourg General Partner S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz in L 1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 178741, gegründet gemäß einer Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Sitz in Niederanven, am 1. Juli 2013, veröffentlicht im Amtsblatt Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, am 16. August 2013, Nummer 1990 (die "Gesellschaft"). Die englische und deutsche Fassung der Satzung wurde verbessert mittels einer Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Paul BETTINGEN, am 17. Juli 2013, veröffentlicht im Amtsblatt, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, am 6. September 2013, Nummer 2186.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben beschrieben, in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Gesellschaft, haben den unterzeichnenden Notar ersucht, ihre Beschlüsse wie folgt aufzunehmen:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, mittels einstimmigem Entscheid, das Geschäftsjahr der Gesellschaft zu ändern, so daß es vom ersten (1.) Juli bis zum dreißigsten (30.) Juni läuft. Das angelaufene Geschäftsjahr ist am 1. Juli 2013 angelaufen und endet am 30. Juni 2014.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, mittels einstimmigem Entscheid, Artikel 12.1. der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:

“Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Juli und endet am dreißigsten (30.) Juni eines jeden Jahres.”

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter haben beschlossen, mittels einstimmigem Entscheid, im Einklang mit Artikel 6.2. der Gesellschaftssatzung und Artikel 1690 des Code Civil, der Übertragung durch:

(i) Herrn Roman KRYGIER von seinen sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Geschäftsanteilen, und

(ii) Herrn Adrian Boon Chye CHUA von seinen sechstausendzweihundertfünfzig (6.250) Geschäftsanteilen,

an die Gesellschaft APAC Capital Partners PTE. LTD, mit Gesellschaftssitz in 150 Cecil Street, #10-06, Singapur (069543), eingetragen unter der Nummer 201222252N, zuzustimmen und APAC Capital Partners PTE. LTD als neuer alleiniger Gesellschafter, mit Wirkung ab Unterzeichnung gegenwärtiger Urkunde anzunehmen.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr tausend Euro (EUR 1.000,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der oben genannten erschienen und ordnungsgemäß vertretenen Parteien, die vorliegenden Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung. Gemäß dem Wunsch derselben erschienen Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxembourg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Nach Vorlesung der vorliegenden Urkunde an den Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, handelnd wie zuvor erwähnt, dem Notar mit Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagte Bevollmächtigte mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2013. LAC/2013/59767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2014.

Référence de publication: 2014025823/115.

(140031693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

BluO Nebra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 147.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2014.

Référence de publication: 2014025841/10.

(140031467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

**Aksa Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Le 11 Avenue Sàrl).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 février 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014025818/11.

(140031601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

Kape S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8241 Mamer, 1, rue Marie-Jeanne Birkel.

R.C.S. Luxembourg B 131.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange.

Carlo GOEDERT

Notaire

Référence de publication: 2014025428/12.

(140030517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Tremise (Financing) Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014025689/14.

(140030297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Adriana Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 3, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 75.431.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025808/10.

(140031122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.

IACG Holdings LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 710.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 164.610.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of February.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

International Automotive Components Group S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.661;

here represented by Ms Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by IACG Holdings LUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 28 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3169 dated 23 December 2011, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, with a corporate capital of USD 710,000 and registered with the Luxembourg Company Register under number B 164.610 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), to 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The sole shareholder resolved to amend Article 2 paragraph 1 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolution, which shall from now on read as follows:

" **Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Niederanven. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre février.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

International Automotive Components Group S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.661;

représentée par Madame Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par IACG Holdings LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3169 du 23 décembre 2011, ayant son siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ayant un capital social de USD 710.000 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.610 (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associé unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 2 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution prise ci-dessus et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus."

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 février 2014. Relation: LAC/2014/5654. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Référence de publication: 2014025389/84.

(140030875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Impact Capital Partners I, LP, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 184.531.

STATUTS

Extrait du contrat social de la Société

La dénomination de la société en commandite spéciale est Impact Capital Partners I, LP (la Société).

La Société a commencé le 25 juillet 2013, date à laquelle le contrat social de la Société (le Contrat Social) a été signé et se poursuivra jusqu'au 25 juillet 2018, sauf liquidation anticipée ou extension conformément au Contrat Social.

La Société est constituée exclusivement dans l'objet d'investir dans des titres émis par Cavendish Kinetics Limited, et de gérer cette participation. La Société peut (a) s'engager dans toute autre activité que l'Associé Commandité estime nécessaire, utile, opportun ou accessoire à ce qui précède et (b) s'engager dans toute autre activité légale qui n'est pas incompatible avec ce qui précède. La Société peut prêter des fonds à ses filiales ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

L'associé commandité unique de la Société (responsable indéfiniment et solidairement de tous les engagements sociaux de la Société conformément à l'article 16 (1) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée) est Twelve Sicamore Sàrl, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 242 (l'Associé Commandité).

Le siège social de la Société se trouve au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La gestion, le contrôle, le fonctionnement, ainsi que la détermination de la politique concernant, la Société, ses investissements et autres activités sont exclusivement attribués à l'Associé Commandité, le pouvoir de réaliser, au nom et pour le compte de la Société, si nécessaire et approprié, tous les objectifs et objets de la Société et d'accomplir tous les actes ainsi que de conclure et d'exécuter tous les contrats et autres engagements que l'Associé Commandité, à sa seule discrétion, juge nécessaires, utiles, opportun ou accessoire à ces objectifs et objets.

L'Associé Commandité est autorisé de manière exclusive et unique à représenter la Société et à engager vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances et pour toutes transactions.

La Société est représentée par un associé gérant commandité (managing general partner), Twelve Sicamore S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014025375/38.

(140030422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2014.

Faymonville Distribution AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.717.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. April 2013

Es wurde beschlossen, das Mandat des Wirtschaftsprüfers, die Gesellschaft Fiduciaire international S.A., mit Sitz in L-1470 LUXEMBURG, 7 Route d'Esch, vertreten durch Herrn Alain Kohlen für die Dauer von einem Jahr bis zur Generalversammlung des Jahres 2014 zu verlängern

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 17. Februar 2014.

Für FAYMONVILLE DISTRIBUTION A.G.

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014027220/16.

(140033050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Financière Daunou 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.898.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.738.

Les comptes annuels au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2014.

Référence de publication: 2014027215/10.

(140032887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

EURX Prince Henri Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.722.

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société le 31 janvier 2014 que:

1. M. Shakil Ahmed, né le 2 avril 1978 à Narowal (Pakistan), ayant son adresse professionnelle à 28 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, a été nommé comme administrateur de la Société avec effet immédiat et date d'expiration le 30 juin 2016.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société sera composé au 31 janvier 2014 par les administrateurs suivants:

- M. Rachid Ouaiç administrateur;
- M. Michael Gontar, administrateur;
- M. Shakil Ahmed, administrateur;
- M. Robert W.Toan, administrateur.

2. Le siège social de la Société est transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Par conséquent, le siège social de la Société sera situé au 31 janvier 2014 au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

3. L'adresse professionnelle, de l'administrateur M. Rachid Ouaiç, est transférée du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027209/25.

(140032808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

Findale Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 53.554.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 12 Février 2014, des administrateurs suivants;

- Monsieur Laurent Teitgen, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 12 Février 2014, du président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Daniel Galhano, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 12 Février 2014, du commissaire aux comptes suivant:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINDALE ENTERPRISES S.A.

Référence de publication: 2014027225/19.

(140033129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

EURX Antalya Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.585.

Il résulte du conseil de gérance de la Société du 31 janvier 2014 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Par conséquent, le siège social de la Société sera situé au 31 janvier 2014 au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014027208/14.

(140033293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

F. Deltgen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 428, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 49.435.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 février 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014027213/10.

(140033067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2014.

E.O.S. Sàrl, Entreprise de construction De Oliveira Sousa Eduardo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5756 Frisange, 2A, an der Aaluecht.

R.C.S. Luxembourg B 111.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 février 2014.

Référence de publication: 2014025974/10.

(140031172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2014.